

HR Move Conseil organise une journée de formation à destination des responsables de TPE-PME, DRH, RRH, juristes, responsables paie, chefs de projet RH, assistant(e)s RH, comptables

Prélèvement à la Source au 1^{er} janvier 2019

Pour une mise en place maîtrisée

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

- Connaître le contenu de la réforme : dates, interlocuteurs, fonctionnement
- S'approprier les étapes et les échéances
- Elaborer une communication appropriée pour les salariés
- Identifier la responsabilité de l'employeur
- Echanger sur les bonnes pratiques

Intervenantes

Céline Bendavid, Partner HR Move Conseil

Déborah Rofé – consultante RH & Droit Social

Tarif :

450€ HT soit 540€ T.T.C par participant – Documentation – Petit Déjeuner et lunch compris

Prochaines matinales disponibles de 9h00 à 13h00 :

- Mercredi 03 octobre 2018
- Mardi 16 octobre 2018
- Jeudi 25 octobre 2018

Programme

9 h : accueil des participants - 9 h 30 : début de séance

Propos introductifs

- ✓ *A l'origine du PAS*
- ✓ *Le système actuel : l'exception à la française*

1. Principes et étapes de mise en place du Prélèvement à la Source

- ✓ Le principe fondateur de la contemporanéité
- ✓ Une organisation reposant sur une relation tripartite : contribuable salarié, entreprise collectrice et administration fiscale
- ✓ Le calendrier de mise en place : 2018-2019
- ✓ Zoom sur l'imposition de l'année 2018 : comment ça marche ? la notion de revenu exceptionnel et le CIMR (Crédit d'Impôt de Modernisation du Recouvrement)

2. Le fonctionnement du Prélèvement à la Source

- ✓ Les modalités opérationnelles : le circuit du prélèvement et du reversement
- ✓ La gestion de trésorerie : un faux débat ?
- ✓ L'assiette, les revenus concernés
- ✓ Les différents taux et la grille des taux neutres
- ✓ Focus sur la rémunération des dirigeants
- ✓ Calendrier détaillé pour les contribuables et pour les collecteurs (l'entreprise)
- ✓ La gestion des cas particuliers : nouveaux embauchés, nouveaux contribuables, contrats courts, départs à la retraite



Organisme certifié auprès des OPCA et OPACIF

3. Les champs de responsabilité respectifs

- ✓ Les obligations du salarié, de l'entreprise, de l'administration
- ✓ La confidentialité et l'interaction avec la RGPD
- ✓ Les sanctions encourues par l'entreprise

4. Le volet communication : un incontournable

- ✓ Le kit de communication officiel
- ✓ Information des Représentants du Personnel
- ✓ La publication pédagogique des bulletins de paye en 2018
- ✓ La procédure facultative de rescrit
- ✓ Un document questions / réponses élaborés par HR Move Conseil

13h00 : Tour de table et clôture de séance

Lieu : 3, rue de la Bourse – 75002 Paris

Métro : Bourse (ligne3), Richelieu Drouot & Grands Boulevards (lignes 8 et 9)

Parking public de la bourse